

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2016 A 20 H

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote un reversement exceptionnel de l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe de l'assainissement au budget principal 2016 à hauteur de 70 000 €.

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et dépenses à 197.704,91 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à 179.593,78 €.

-FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Taxe d'habitation : 4,13 %

Taxe foncière (bâti) : 9,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 69,80 %

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 934.878,50 € et en section d'investissement à 461.704,48 €

- CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Sylvie BONNET fait part de sa rencontre avec un médecin et propose pour le prochain conseil municipal, de recalculer le coût de cet emploi et des dépenses liées à ce service pour la commune.

-SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ARDECHE

Le préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale le 30 mars 2016 avec la fusion des communautés de communes « Pays de Lamastre », « Pays de Saint-Félicien » et « Val d'Ay ».

Sylvie BONNET fait part de la rencontre avec les élus de Quintenas et d'Ardoix afin de préparer la réunion publique de ce lundi 18 avril à la salle des fêtes pour informer la population sur les démarches entreprises depuis le référendum et la décision du Préfet.

Un courrier a été adressé le 4 avril 2016 au Président de la République, au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Intérieur afin de les sensibiliser sur la situation de Quintenas et d'Ardoix.

Un reportage sur France 3 a également été diffusé le vendredi 8 avril 2016.

-ASSAINISSEMENT

Le cabinet NALDEO a effectué une étude de la station d'épuration.

Une réunion de bilan vient d'être réalisée. Il faut refaire tous les bacs sachant qu'il est impératif d'enlever des boues et du gravier.

La programmation de ces travaux ne pourra être envisagée que sur le prochain plan triennal de 2018, 2019, 2020.

-BATIMENTS COMMUNAUX

DISTRIBUTEUR

Sylvie BONNET confirme que l'installation sera effective courant mai 2016.

SALLE DE REUNIONS (Anc salle informatique)

Des personnes privées souhaitent louer cette salle pour des réunions dans le cadre de leurs professions.

La commune dispose de l'ancienne salle informatique qui se prête à ces rencontres.

Le conseil municipal décide de louer cette salle uniquement pour des privés dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il fixe le tarif de ce local à 30 euros la demi-journée et 60 euros la journée. Le nettoyage est à la charge des demandeurs.

RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)

Le RAM est un relais itinérant qui permet aux assistantes maternelles de rencontrer une responsable animatrice.

A ce jour, un bâtiment vient d'être acheté à Jaloine pour établir le RAM définitif. Mais en attendant, l'idée est d'organiser un relais itinérant.

Afin d'assurer la permanence du relais d'assistantes maternelles sur Ardoix, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle de réunions située au N° 185 Rue de la Croisette, à titre gracieux, tous les lundis matins à compter du 25 avril 2016 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

- COMMERCE LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS « LES AUCHES » OSTEOPATHE

Le conseil municipal décide de passer un bail professionnel avec Madame Virginie PRORIOLO pour la location d'un local afin d'y exercer en tant qu'ostéopathe au 560 rue du Bicentenaire à compter du 1^{er} juillet 2016.

Sylvie BONNET informe que le salon de coiffure a été aménagé au centre du village.

BOULANGERIE PATISSERIE

Mr et Mme BERNARDON se sont engagés à céder le fonds de commerce de « Boulangerie-pâtisserie » sis 540 rue du bicentenaire au profit de Monsieur et Madame Pierre-Yves COSTE. La prise de possession a été fixée au 1^{er} juin 2016.

-VOIRIE

CAMION PIZZA

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'un camion de pizzas le dimanche soir.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal délibère et décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

BOULES	260,00
CHASSE	260,00
CLUB AMITIES LOISIRS	300,00
COIN DU LECTEUR	1.200,00
USVA	500,00
COMITE FETES	300,00
MUGUETS	100,00
COUP DE CŒUR	200,00
CLASSE DE DECOUVERTE E.PRIVEE	990,00
CLASSE DE DECOUVERTE E.PUBLIQUE	1.980,00

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à Sport et Loisirs dans le cadre de la fête de clôture de la saison le 15 juillet 2016.

-DIVERS

REUNION CAF MARDI 26 MARS 2016

Le bilan des TAP a été effectué au cours d'une réunion le 26 mars 2016 : une fréquentation en hausse a pu être relevée avec 68 % des effectifs qui participent.

L'avis technique de la PMI dans le cadre des TAP à l'école publique et à la cantine est favorable pour une durée de 3 ans avec certaines réserves.

FEU D'ARTIFICE

Alexis RISSOAN fait part de sa rencontre avec le commercial de la société de tir d'artifices. La prestation proposée cette année sera en adéquation avec les normes qui vont changer c'est-à-dire avec des fusées (30 mm) avec une moins longue portée. Le budget pour ce feu d'artifice reste le même.

SYNDICAT D'APPELATION AOC

Un panneau sera installé derrière le nouvel abri-bus.

TABLES ET BANCS MIS A DISPOSITION DES HABITANTS

Au vu du mauvais état du matériel prêté gracieusement aux habitants, le Conseil Municipal décide de mettre fin à ce service (sachant que la réparation serait trop onéreuse au vu de la vétusté des tables et des bancs).

Il est convenu qu'à la date de la dernière réservation (soit à compter du 1^{er} novembre 2016), le prêt ne sera plus assuré par la mairie.